

**AVIS D'INTERPRETATION N° 101
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ INDÉPENDANT
IDCC 2691**

**Commission paritaire permanente
de négociation, d'interprétation et de conciliation – CPPNIC -**

Saisine du 27 mars 2023 - Avis du 26 juin 2023

De SNPEFP-CGT pour le compte du collectif salariés de

CLASSIFICATION

Article 6.5.4

Dispositions spécifiques aux écoles supérieures avec recherche

a) Enseignants-chercheurs

1. L'enseignant-chercheur est un enseignant dont il est reconnu contractuellement qu'il effectue, au sein de l'établissement, en plus de ses activités d'enseignement, des activités de recherche menant à des communications et des publications et qui ne peuvent être assimilées à des activités induites telles que définies à l'article 4.4.1.

Les différents partenaires impliqués dans les activités de recherche ainsi que les modalités d'exécution et d'indemnisation peuvent être précisées dans le contrat de travail ou dans le cadre de la fiche d'objectifs.

2. Tout enseignant-chercheur défini au paragraphe 1 ci-dessus relève du statut cadre dès lors qu'il est en possession d'un doctorat.

b) Classification des enseignants intégrés dans des cycles diplômants générant l'obligation de recherche

Dans les écoles supérieures avec recherche, les enseignants intégrés dans des cycles diplômants générant l'obligation de recherche sont classés selon la grille spécifique définie ci-après.

(Grille de classification)

c) Grille de salaires

Dans les écoles supérieures avec recherche, le barème des salaires minima du personnel enseignant intégré dans des cycles diplômants générant l'obligation de recherche figure à l'annexe I D de la présente convention collective.

d) Classification des enseignants non intégrés dans des cycles diplômants générant l'obligation de recherche

Dans les écoles supérieures avec recherche, les enseignants non intégrés dans des cycles diplômants générant l'obligation de recherche relèvent des niveaux de classification définis à l'article 6.5.2.

Objet de votre demande et argumentation obligatoire :

CLASSIFICATION

Diplômes dispensés

Titre RNCP Niveau 7
Titre ingénieur - Ingénieur diplômé de l'

RNCP Niveau 7
Titre ingénieur - Ingénieur Diplômé de l'Ecole

Les établissements proposent un programme d'ingénieur de 5 ans, soit 2 ans de prépa intégrée ainsi que 3 ans d'études supplémentaires.

Il n'existe pas de diplôme intermédiaire (AVIS 82).

Ces deux titres du Niveau 7 ont des unités de recherche intégrées dans le programme.

De ce fait, les deux établissements emploient des enseignants chercheurs.

Classifications actuelles

Le personnel enseignant non chercheur (CDDU, CDD et CDI) est classifié selon la grille du personnel enseignant sans recherche (Niveau 6 ou 10 dans les bulletins en Annexe)

La Direction motive son refus de classifier le personnel enseignant non chercheur dans cette grille en citant l'alinéa d) de l'article 6.5.4.

Cependant, tout le personnel enseignant dispense des cours dans le même cycle diplômant (L1-L5);
Aucun enseignant n'est spécifiquement affecté au cycle de prépa intégrée (L1, L2);

Tout le personnel est convié aux réunions d'équipe, sans distinction de l'année enseigné et le personnel enseignant non chercheur participent aux concours d'entrée en cycle d'ingénieur et/ou au suivi des stages en L4 et L5;

Questions

Il est demandé à la CPPNIC de répondre aux questions suivantes :

1° Les deux années de la préparation intégrée sont-elles considérées comme faisant partie du « cycle diplômant », c'est-à-dire un diplôme de 5 ans avec recherche ?

2° Le personnel enseignant non chercheur qui dispense des cours dans l'un de ces deux établissements doit-il être classifié selon la grille de l'Article 6.5.2 (enseignement supérieur sans recherche) ou bien la grille dans l'Article 6.5.4 (enseignement supérieur avec recherche) ?

DS
PB

DS
VDM

DS
CG

DS
ND

DS
DL

Pièces jointes :

- Titre RNCP <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/>
- Titre RNCP <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/>
- Extrait de bulletins de salaires
- Réponses aux réclamations des salariés février 2023

Réponse :

- 1) Conformément à l'avis d'interprétation de la CPPNIC n°82 du 9 octobre 2019, dans la mesure où aucun diplôme n'est délivré au bout des deux ans de prépa intégrée, c'est le niveau terminal du cycle ou de la formation qui entraîne l'application du niveau de qualification.
- 2) De ce fait tout enseignant, chercheur ou non chercheur, qui travaille dans une école supérieure avec recherche relève de la classification de l'article 6.5.4 b) de la convention.

Au cas d'espèce, que l'enseignant exerce son activité en année 1, 2 3 4 ou 5 du titre RNCP, il relève de cette classification.

DS
VDM

DS
PB

DS
MD

DS
CG

DS
DL

Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation et de conciliation

Fait à Paris, en 7 exemplaires, le 26 juin 2023

ORGANISATION D'EMPLOYEURS	ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES SALARIÉS
<p data-bbox="210 439 715 506">La F.N.E.P. (Fédération nationale de l'enseignement privé) représentée par</p> <div data-bbox="395 667 646 763" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 20px auto; width: fit-content;"> <p style="font-size: small;">DocuSigned by:</p> <p style="font-size: large; margin: 0;"><i>Pierre BOUIER</i></p> <p style="font-size: x-small; margin: 0;">0AF1F555B2F94AC...</p> </div>	<p data-bbox="858 439 1453 539">Le S.N.E.P.L.-C.F.T.C. (Syndicat national de l'enseignement privé laïque - CFTC) représenté par</p> <div data-bbox="1125 584 1460 680" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 20px auto; width: fit-content;"> <p style="font-size: small;">DocuSigned by:</p> <p style="font-size: large; margin: 0;"><i>Valérie de Montrallon</i></p> <p style="font-size: x-small; margin: 0;">D8918CB765CE42D...</p> </div>
	<p data-bbox="858 752 1469 853">Le S.N.P.E.F.P.- C.G.T. (Syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privés - CGT) représenté par</p> <div data-bbox="1125 958 1437 1055" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 20px auto; width: fit-content;"> <p style="font-size: small;">DocuSigned by:</p> <p style="font-size: large; margin: 0;"><i>Catherine GILBERT</i></p> <p style="font-size: x-small; margin: 0;">5694FBD9307C4E6...</p> </div>
	<p data-bbox="858 1140 1433 1240">La F.E.P. - C.F.D.T. (Fédération de la formation et l'enseignement privés - CFDT) représentée par</p> <div data-bbox="1117 1308 1300 1404" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 20px auto; width: fit-content;"> <p style="font-size: small;">DocuSigned by:</p> <p style="font-size: large; margin: 0;"><i>Diego LEON</i></p> <p style="font-size: x-small; margin: 0;">63F5775F9C5749C...</p> </div>
	<p data-bbox="858 1491 1453 1592">Le SYNEP / CFE-CGC (Syndicat national de l'enseignement privé - CFE-CGC) représenté par</p> <div data-bbox="1082 1697 1305 1794" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 20px auto; width: fit-content;"> <p style="font-size: small;">DocuSigned by:</p> <p style="font-size: large; margin: 0;"><i>Nicolas DILCHER</i></p> <p style="font-size: x-small; margin: 0;">B3D0D34984D0404...</p> </div>